

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse :

Tél. :

Mail :

S'inscrit au Congrès de l'USP à
Besançon.

Bulletin à renvoyer à :

U.S.P.

52 rue Gallieni - 92240 MALAKOFF

Tél/Fax : 01 46 57 85 85

Mail : uspsy@free.fr

www.uspsy.fr

Avec un chèque de 150 €

Incluant les déjeuners de vendredi et
samedi

Gratuit pour les internes

Samedi soir : dîner au restaurant (sur
inscription payante)

➤ Renseignements sur le congrès :
au siège de l'U.S.P.

52 rue de Gallieni 92240 Malakoff

Tél/Fax : 01 46 57 85 85 - uspsy@free.fr

➤ contacts pendant le congrès
uniquement :

Charles Olivier Pons : 06 87 48 17 46

ARGUMENT

Le gouvernement prétend que l'enfance est sa priorité. Il a certes créé un Conseil interministériel à l'enfance fin 2022 et il prévoit des Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant pour le printemps 2023.

Mais la réalité est catastrophique et ne sera pas modifiée par ce destructeur de l'État social. Cette réalité, ce sont :

- Des services de soins pour les enfants totalement saturés, particulièrement en pédopsychiatrie, ne pouvant proposer de prise en charge des enfants et leur famille avant des mois voire des années. Et aussi des institutions médico-sociales en voie de disparition. De ce fait, les maltraitances institutionnelles faites aux enfants se poursuivent plus que jamais.

- Des services de l'enfance sans éducateur, amenant à des situations folles de maintien à domicile d'enfants maltraités par leur entourage familial ou simplement en déshérence éducative.

- Une école dite inclusive qui met des enfants, des parents, des enseignants, des aides-éducatives en situation extrêmement difficile et amène à un éclatement des prises en charge.

- Un renforcement de l'angle répressif, comme ce fut déjà le cas en 2006 et fut dénoncé avec succès par la pétition Pasde0deconduite.

Déjà à l'époque on y lisait : « Plutôt que de tenter le dressage ou le rabotage des comportements, il convient de reconnaître la souffrance psychique de certains enfants à travers leur subjectivité naissante et de leur permettre de bénéficier d'une palette thérapeutique la plus variée ». Aujourd'hui, plus qu'hier, les enfants sont considérés pour leur dysfonctionnement cérébral et non plus dans leur rapport à l'altérité. Un scientisme ravageur étiquette et chosifie les enfants en souffrance.

Durant le congrès nous interrogerons les différentes parties prenantes des services de protection, d'éducation et de soins aux enfants.

38^e Congrès annuel

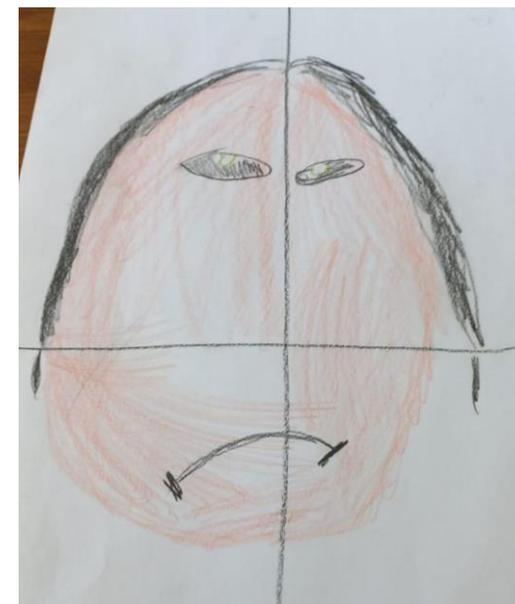
de l' USP

UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE

BESANÇON

24, 25 et 26 mars 2023

ATTENTION : LES ENFANTS...



Lieu du congrès :

Centre diocésain
Espace Grammont
20 rue Mégevand
25000 BESANCON

PROGRAMME

Vendredi 24 mars

9 h 30 : accueil

10 heures à 12 heures

Rapports

14 heures – 17 heures

Les enfants : quelles protections ?

Interventions de

- Marine Savon, Juge des Enfants, Tribunal de Lons le Saunier

- Christine Ladent, Chef de service du pôle Adolescents, Centre départemental de l'Enfance et de la Famille, Conseil Départemental du Doubs, Besançon

- Charles Olivier Pons, pédopsychiatre de secteur

- Modératrice : Dominique Terres

20 heures – 23 heures

Spectacle 20 heures – 21 heures

Cabaret LIP

Compagnie l'oCCasion

Suivi d'un débat avec Michel Antony, de la coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité à Lures 2023, journées de défense des services publics

- Présidente : Delphine Glachant

- Discutante : Claire Gekiere

Samedi 25 mars

9 heures – 12 h 30

Statuts public, associatif, privé

- Michel Jurus, SNPP

- Thomas Toussaint, SNPP

- Frédéric Stehlin (sous réserve)

pédopsychiatre privé,

- un représentant des internes (AFFEP)

14 heures – 17 heures

Les enfants ici et là – Tissage et métissage

- Laurence Fourtouill, enseignante, FNAREN

- Pierre Suesseur, ancien médecin de PMI

- Sophie Jobelin, Directrice du Pôle IME

SESSAD, Association Juralliance, Arbois

- Modératrice : Nathalie Batardière

- Discutante : Pascale Beau

Dimanche 26 mars

10 heures à 13 heures

Vote des motions

L'U.S.P.

- Syndicat de la psychiatrie

L'Union Syndicale de la Psychiatrie propose une réflexion et une intervention critique dans le champ de la santé mentale.

- Syndicat des psychiatres

L'U.S.P., ouverte à tous les psychiatres et psychiatres en formation, d'exercice public, privé ou associatif, défend leurs intérêts moraux et matériels, dans le respect des principes d'éthique qui nous fondent, et non dans une orientation simplement corporatiste.

- L'USP forme avec le SMG l'Union Syndicale de la Médecine.

- L'USP est membre de l'intersyndicale Action Praticiens Hôpital (APH) pour défendre le service public hospitalier.

- L'USP adhère au CEDEP (Comité Européen Droit Ethique et Psychiatrie).

- L'USP est membre d'Attac, de la Convergence nationale de défense et de développement des services publics et de Notre Santé en Danger (NSED)

PRATIQUES DE LA FOLIE est l'association scientifique de l'U. S. P.

Le CEDEP www.cedep-europe.eu

Comité Européen Droit Ethique et Psychiatrie, créé en 1989 par des psychiatres, des juristes, des chercheurs, des associations d'usagers de Santé Mentale, des familles et des professionnels de la psychiatrie, est un cadre pour une réflexion critique, ouverte, plurielle mais aussi pour une action publique, en encourageant des partenariats au niveau européen.

L'USP publie régulièrement des articles dans Pratiques, les cahiers de la médecine utopique.